

Nom de l'enfant :

.....

Prénom de l'enfant :

.....

Age : .....



CADRE RESERVE A L'ASSOCIATION

Site : Croix Rouge  Marlière

MERCREDI  PVS  GV

Secteur : P.E  ENF  Jeunesse

Ouiza   .....

PARENT  FAMILLE D'ACCUEIL  AUTRES

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Quartier : .....

Tél. .... / .... / .... / .... / .....

Date de Naissance : .... / .... / .....

Lieu de naissance : .....

Autorité parentale Oui  Non

Situation Familiale : .....

N° Sécurité Sociale : .... / .... / .... / .... / .... / .....

N° CAF : .....

Nom Assurance : .....

N° d'assuré : .....

Situation professionnelle : .....

Employeur : .....

Tél. .... / .... / .... / .... / .....

PARENT  FAMILLE D'ACCUEIL  AUTRES

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Quartier : .....

Tél. .... / .... / .... / .... / .....

Date de Naissance : .... / .... / .....

Lieu de naissance : .....

Autorité parentale Oui  Non

Situation Familiale : .....

N° Sécurité Sociale : .... / .... / .... / .... / .... / .....

N° CAF : .....

Nom Assurance : .....

N° d'assuré : .....

Situation professionnelle : .....

Employeur : .....

Tél. .... / .... / .... / .... / .....

ENFANT :

Nom : .....

Date de Naissance : .... / .... / .....

Prénom : .....

Sexe : F  M

Nationalité : .....

Ecole : .....

Classe : .....

Repas : Végétarien  Classique

MEDICAL :

Problèmes de Santé : Indications des parents : .....

Allergies : Alimentaires  Médicaments  Autres

.....

Médecin Traitant : .....

Adresse : .....

Tél. .... / .... / .... / .... / .....

Autres informations : .....

.....



**AUTORISATION ET URGENCE :**

Personnes autorisées et à contacter (autres que les parents) :

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. .... / .... / .... / .... / ..... Lien de parenté : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. .... / .... / .... / .... / ..... Lien de parenté : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. .... / .... / .... / .... / ..... Lien de parenté : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. .... / .... / .... / .... / ..... Lien de parenté : .....

**AUTORISATIONS :**

- Autorise le personnel à administrer les éventuelles médications prescrites par votre médecin uniquement sur présentation d'une ordonnance.
- Autorise l'équipe de direction à prendre les mesures d'urgence en cas d'accident.
- Autorise l'enfant à rentrer seul après le centre de loisirs.
- Accepte que l'enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités des Centres de Loisirs.

**PIECES A FOURNIR :**

- Attestation CAF récente (moins de 3 mois) avec le coefficient et le nom des enfants,
- OU** Dernier avis d'imposition,
- Copie carnet de santé (vaccinations et maladies contagieuses 3 feuilles),
- Copie recto-verso pièce identité de l'enfant
- Copie recto-verso pièce d'identité du responsable,
- Autorisation de sortie de territoire,
- Copie d'assurance extra-scolaire,
- Règlement du Centre de Loisirs signé,

**Obligatoires pour les sorties hors du territoire français**

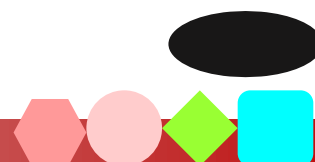
**LE DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

A Tourcoing, le .....

Nom : ..... Prénom : .....

Certifie l'exactitude des renseignements.

Signature :



## ○ REGLEMENTATIONS

Ce règlement intérieur est établi afin d'accueillir au mieux votre ou vos enfants et pour assurer le bon fonctionnement des Centres de Loisirs organisés sur les quartiers Marlière et Croix-Rouge.

Les centres de loisirs sont déclarés auprès de la Jeunesse et Sports du Nord Pas de Calais et sont donc soumis à la législation et à la réglementation spécifique des Accueils Collectifs des Mineurs. Nous vous demandons ainsi, de remplir le dossier enfant pour chaque enfant de votre foyer, et d'y joindre les documents demandés.

## ○ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les enfants scolarisés pourront être inscrits au centre de loisirs (un justificatif pourra être demandé à la famille).

Si l'enfant est âgé de moins de trois ans :

- La famille devra présenter un justificatif de scolarisation.
- L'inscription s'effectuera obligatoirement au centre de loisirs MARLIERE.
- Lorsque l'enfant a 3 ans, la famille choisit le site d'inscription pour son enfant (MARLIERE ou CROIX ROUGE)

Cas particulier pour la période estivale en raison de la fermeture du Multi Accueil *Sucre d'Orge* en août.

- Si l'enfant est âgé de moins de trois ans et sera scolarisé à la prochaine rentrée, la famille pourra l'inscrire au centre de loisirs MARLIERE durant cette même période si celui-ci a déjà vécu une expérience significative de la vie en collectivité dans une structure d'accueil de la Petite Enfance (Hors Assistante maternelle).

Un justificatif sera demandé à la famille.

A noter qu'aucun retour au Multi Accueil *Sucre d'Orge* ne pourra ensuite être opéré.

## ○ CAPACITE D'ACCUEIL

Nous vous rappelons que notre capacité d'accueil est limitée par la réglementation du Ministère de la Jeunesse et des Sports, soit pour les moins de 6 ans : 8 enfants par animateur et pour les plus de 6 ans : 12 enfants par animateur (en dehors des activités spécifiques type « piscine »).

## ○ HORAIRES DES CENTRES DE LOISIRS

**Les mercredis et les vacances scolaires :**

- en journée avec repas de 9h à 17h
- en journée sans repas de 9h à 12h et de 14h à 17h
- en demi-journée sans repas de 14h à 17h

Une garderie est mise en place de 8h à 9h et de 17h à 18h.

Il est expressément demandé aux parents de respecter ces horaires. **Les horaires peuvent être modulables en fonction des activités et/ou sorties.** Ils sont communiqués par voie d'affichage à l'intérieur des locaux. **Les parents s'engagent à les consulter régulièrement.**

**A leur arrivée au centre**, les enfants, doivent être confiés à un membre de l'équipe d'animation à l'intérieur des locaux. Nous sommes responsables de vos enfants à partir du moment où ils sont entrés à l'intérieur des locaux et confiés à un animateur. **A la sortie du centre**, les enfants ne pourront être repris que par une personne identifiée sur le dossier de l'enfant. Une carte d'identité pourra être demandée.

### ○ INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS

Pour accéder aux activités du Centre de Loisirs, une inscription doit être enregistrée au secrétariat du Centre Social sur présentation d'une attestation CAF ou du dernier avis d'imposition pour permettre de calculer le tarif.

Les responsables légaux devront adhérer au Centre Social et une carte d'adhésion familiale sera délivrée pour la période Septembre N à Août N+1.

Une plaquette d'informations vous informe des différentes périodes d'inscription, des tarifs, des lieux d'accueils et des modalités d'inscription.

Les inscriptions peuvent être réalisées à l'année ou par période jusqu'à la date « limite » indiquée pour cette dernière.

**La priorité est donnée aux inscriptions en journée avec ou sans repas.**

Les inscriptions en demi-journée sans repas, ne seront possibles qu'après la date limite et en fonction des places disponibles.

**L'inscription ne sera définitive qu'après réception du paiement**, par chèque, espèce, chèques vacances, coupon sport ANCV ou chèque Emploi Service Universel (CESU) et un reçu de paiement vous sera délivré.

Nous attirons votre attention : les inscriptions non-payées seront positionnées sur liste d'attente.

### ○ ABSENCES

**Seules les absences pour « maladie » donnent droit à un avoir** utilisable pour une prochaine inscription, **SUR PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL.**

Nous vous encourageons à nous retourner le certificat médical dans les meilleurs délais. En effet, **un avoir sera constitué dès le lendemain du jour de dépôt du certificat, si celui-ci est remis avant 17h.**

Si cet horaire n'est pas respecté, l'avoir sera effectué **à compter du deuxième jour.**

Le certificat médical pourra être remis : par mail à l'adresse suivante : **accueil@csmcr.fr** ou au secrétariat du centre social (41 rue de la Bourgogne).

Dans les deux cas, un accusé de réception vous sera remis.

**ATTENTION**, une information orale auprès d'un membre de l'équipe d'animation ou un message sur le répondeur téléphonique ne justifieront pas l'absence de l'enfant pour maladie.

De plus, en application de ce règlement, les certificats médicaux remis après la période concernée ne seront pas pris en compte.

### ○ RECOMMANDATIONS

Pour profiter des animations, il est vivement conseillé de porter une tenue adaptée aux activités, à la saison et aux conditions climatiques et d'éviter les vêtements de valeur.

Il est conseillé d'étiqueter les vêtements, linges, sacs à dos de l'enfant et pour les enfants de moins de 5 ans de prévoir du linge de change.

Les objets personnels, précieux et de valeurs (jouets, livres, bijoux...) sont déconseillés.

Le Centre Social décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou dégradation, des affaires appartenant aux enfants.

**Traitement médical** : En cas de traitement ponctuel, les médicaments seront remis au responsable chaque jour, dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation et l'ordonnance du médecin. Les nom et prénom de l'enfant devront être inscrits sur la boîte ainsi que son poids si besoin est.

Les responsables légaux sont tenus d'informer le responsable de l'accueil sur tout problème de santé connu ou survenant en cours d'année (allergies, asthme, poignets fragiles...). Ces informations sont à reporter dans la fiche dossier de l'enfant.

**Maladies contagieuses** : L'accueil de loisirs ne peut accueillir les enfants souffrant de maladies contagieuses. Tout cas doit être signalé dans les plus brefs délais. Le retour de l'enfant n'est envisageable qu'avec la remise d'un certificat médical de non contagion au responsable du centre de loisirs

### ○ REGLEMENTATIONS

Ce règlement intérieur est établi afin d'accueillir au mieux votre ou vos enfants et pour assurer le bon fonctionnement des Centres de Loisirs organisés sur les quartiers Marlière et Croix-Rouge.

Les centres de loisirs sont déclarés auprès de la Jeunesse et Sports du Nord Pas de Calais et sont donc soumis à la législation et à la réglementation spécifique des Accueils Collectifs des Mineurs. Nous vous demandons ainsi, de remplir le dossier enfant pour chaque enfant de votre foyer, et d'y joindre les documents demandés.

### ○ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les enfants scolarisés pourront être inscrits au centre de loisirs (un justificatif pourra être demandé à la famille).

Si l'enfant est âgé de moins de trois ans :

- La famille devra présenter un justificatif de scolarisation.
- L'inscription s'effectuera obligatoirement au centre de loisirs MARLIERE.
- Lorsque l'enfant a 3 ans, la famille choisit le site d'inscription pour son enfant (MARLIERE ou CROIX ROUGE)

Cas particulier pour la période estivale en raison de la fermeture du Multi Accueil *Sucre d'Orge* en août.

- Si l'enfant est âgé de moins de trois ans et sera scolarisé à la prochaine rentrée, la famille pourra l'inscrire au centre de loisirs MARLIERE durant cette même période si celui-ci a déjà vécu une expérience significative de la vie en collectivité dans une structure d'accueil de la Petite Enfance (Hors Assistante maternelle).

Un justificatif sera demandé à la famille.

A noter qu'aucun retour au Multi Accueil *Sucre d'Orge* ne pourra ensuite être opéré.

### ○ CAPACITE D'ACCUEIL

Nous vous rappelons que notre capacité d'accueil est limitée par la réglementation du Ministère de la Jeunesse et des Sports, soit pour les moins de 6 ans : 8 enfants par animateur et pour les plus de 6 ans : 12 enfants par animateur (en dehors des activités spécifiques type « piscine »).

### ○ HORAIRES DES CENTRES DE LOISIRS

**Les mercredis et les vacances scolaires :**

- en journée avec repas de 9h à 17h
- en journée sans repas de 9h à 12h et de 14h à 17h
- en demi-journée sans repas de 14h à 17h

Une garderie est mise en place de 8h à 9h et de 17h à 18h.

Il est expressément demandé aux parents de respecter ces horaires. **Les horaires peuvent être modulables en fonction des activités et/ou sorties.** Ils sont communiqués par voie d'affichage à l'intérieur des locaux. **Les parents s'engagent à les consulter régulièrement.**

**A leur arrivée au centre,** les enfants, doivent être confiés à un membre de l'équipe d'animation à l'intérieur des locaux. Nous sommes responsables de vos enfants à partir du moment où ils sont entrés à l'intérieur des locaux et confiés à un animateur. **A la sortie du centre,** les enfants ne pourront être repris que par une personne identifiée sur le dossier de l'enfant. Une carte d'identité pourra être demandée.

○ **INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS**

Pour accéder aux activités du Centre de Loisirs, une inscription doit être enregistrée au secrétariat du Centre Social sur présentation d'une attestation CAF ou du dernier avis d'imposition pour permettre de calculer le tarif.

Les responsables légaux devront adhérer au Centre Social et une carte d'adhésion familiale sera délivrée pour la période Septembre N à Août N+1.

Une plaquette d'informations vous informe des différentes périodes d'inscription, des tarifs, des lieux d'accueils et des modalités d'inscription.

Les inscriptions peuvent être réalisées à l'année ou par période jusqu'à la date « limite » indiquée pour cette dernière.

**La priorité est donnée aux inscriptions en journée avec ou sans repas.**

Les inscriptions en demi-journée sans repas, ne seront possibles qu'après la date limite et en fonction des places disponibles.

**L'inscription ne sera définitive qu'après réception du paiement**, par chèque, espèce, chèques vacances, coupon sport ANCV ou chèque Emploi Service Universel (CESU) et un reçu de paiement vous sera délivré.

Nous attirons votre attention : les inscriptions non-payées seront positionnées sur liste d'attente.

○ **ABSENCES**

**Seules les absences pour « maladie » donnent droit à un avoir utilisable pour une prochaine inscription, SUR PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL.**

Nous vous encourageons à nous retourner le certificat médical dans les meilleurs délais. En effet, **un avoir sera constitué dès le lendemain du jour de dépôt du certificat, si celui-ci est remis avant 17h.**

Si cet horaire n'est pas respecté, l'avoir sera effectué **à compter du deuxième jour.**

Le certificat médical pourra être remis : par mail à l'adresse suivante : **accueil@csmcr.fr** ou au secrétariat du centre social (41 rue de la Bourgogne).

Dans les deux cas, un accusé de réception vous sera remis.

**ATTENTION**, une information orale auprès d'un membre de l'équipe d'animation ou un message sur le répondeur téléphonique ne justifieront pas l'absence de l'enfant pour maladie.

De plus, en application de ce règlement, les certificats médicaux remis après la période concernée ne seront pas pris en compte.

○ **RECOMMANDATIONS**

Pour profiter des animations, il est vivement conseillé de porter une tenue adaptée aux activités, à la saison et aux conditions climatiques et d'éviter les vêtements de valeur.

Il est conseillé d'étiqueter les vêtements, linges, sacs à dos de l'enfant et pour les enfants de moins de 5 ans de prévoir du linge de change.

Les objets personnels, précieux et de valeurs (jouets, livres, bijoux...) sont déconseillés.

Le Centre Social décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou dégradation, des affaires appartenant aux enfants.

**Traitement médical** : En cas de traitement ponctuel, les médicaments seront remis au responsable chaque jour, dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation et l'ordonnance du médecin. Les nom et prénom de l'enfant devront être inscrits sur la boîte ainsi que son poids si besoin est.

Les responsables légaux sont tenus d'informer le responsable de l'accueil sur tout problème de santé connu ou survenant en cours d'année (allergies, asthme, poignets fragiles...). Ces informations sont à reporter dans la fiche dossier de l'enfant.

**Maladies contagieuses** : L'accueil de loisirs ne peut accueillir les enfants souffrant de maladies contagieuses. Tout cas doit être signalé dans les plus brefs délais. Le retour de l'enfant n'est envisageable qu'avec la remise d'un certificat médical de non contagion au responsable du centre de loisirs

**NOM - PRENOM** : .....certifie avoir pris connaissance du présent document et en avoir obtenu un exemplaire.

**LE** : / / 20

**SIGNATURE** :